

DEPARTEMENT DE LA MARNE
VILLE DE SUIPPES

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi 22 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire et en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19 au siège de la Communauté de communes en vertu de la convocation qui leur a été adressée par M. François COLLART le Maire le jeudi 16 septembre 2021.

Présents : François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jean-Louis BAZARD, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Murielle GILHARD, Annie LEROY, Laurent GOURNAIL, Laurence TOURNEUR, Guillaume BOUTILLOT, Nathalie FRANCART, Mickaël ROSE, Sabrina DA CRUZ, Nina HUBERT, Valérie MORAND, Martine LORIN.

Absents excusés :

Madame Corine LECLERC donne pouvoir à Madame Murielle GILHARD
Madame Aurélie FAKATAULAVELUA donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCART
Madame Magali SALUAUX donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël OUDIN
Monsieur Manuel ROCHA GOMES donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET
Monsieur Maxime VARIN donne pouvoir à Monsieur Didier HEINIMANN
Monsieur Patrick GREGOIRE

Absents non excusés :

Monsieur Baptiste PHILIPPO
Monsieur Charley MEURILLON

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : Monsieur Jacques BONNET se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 23 juin 2021

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 23 juin 2021 dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte-rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance du 23 juin 2021 a été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont adoptées.

Domaine et patrimoine

DELIBERATION N°2021/09/001 : Intégration des voiries et des parties communes du lotissement Maurice Morand dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la rétrocession de parcelles du lotissement " Maurice Morand " destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié et précise que la rétrocession concerne la voirie du lotissement ainsi que toutes les parties communes et équipements annexes : trottoirs, espaces verts, réseau pluvial, éclairage public.

Fonction publique

DELIBERATION N° 2021/09/002 : Création de quatre emplois non permanents un à temps complet et trois à temps non-complet d'adjoint d'animation pour un accroissement saisonnier d'activité (droit privé) :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de donner un avis favorable à la création de quatre emplois non permanents un à temps complet et trois à temps non-complet d'adjoint d'animation pour un accroissement saisonnier d'activité (droit privé).

DELIBERATION N° 2021/09/003 : : Création de deux contrats aidés d'adjoint technique territorial dans le cadre d'un recrutement CEC-PEC parcours emploi compétences à temps complet (droit privé) :

A l'unanimité, les membres de l'assemblée délibérante approuvent la création de deux contrats aidés d'adjoint technique territorial dans le cadre d'un recrutement CEC-PEC parcours emploi compétences à temps complet (droit privé).

DELIBERATION N° 2021/09/004 : Création d'un contrat aidé d'adjoint technique territorial dans le cadre d'un recrutement CEC-PEC parcours emploi compétences à temps non complet :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la création d'un contrat aidé d'adjoint technique territorial dans le cadre d'un recrutement CEC-PEC parcours emploi compétences à temps non complet

Finances locales

DELIBERATION N° 2021/09/005 : Extension du périscolaire de Jules Ferry : Approbation du projet et du plan de financement :

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le projet d'extension du périscolaire de l'école Jules Ferry, et approuve son plan de financement tel que présenté ci-après :

Financeurs	Assiette HT en €	Taux	Montant HT en €
Département	397 349, 24	20%	79 469. 84
CAF	397 349, 24	40%	158 939. 69
Région	397 349, 24	20%	79 469. 84
Commune	397 349, 24	20%	79 469. 84

Madame Martine LORIN s'interroge sur l'incidence de ce projet sur le potentiel du site en cas de création de classes supplémentaires. M. le Maire répond que le bâtiment dispose de la surface nécessaire pour créer des classes.

DELIBERATION N° 2021/09/006 : Aménagement paysager du parc BUIRETTE : Approbation du projet et du plan de financement :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet d'aménagement paysager du parc BUIRETTE et approuve son plan de financement tel que présenté ci-après :

	1
Leader 21 % :	30 000, 00 € HT
France relance 3 %	4 350, 00 € HT
Conseil départemental 6.5 %.	9 287, 00 € HT
Agence nationale de sport 10.5 %	15 000, 00 € HT
Région 30 %	42 659, 00 € HT
Autofinancement 29 %	40 900, 00 € HT
Total	142 196, 00€ HT

DELIBERATION N° 2021/09/007 Avenant à la convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des locaux du Centre Culturel et Associatif Jean HUGUIN :

A l'unanimité, les membres de l'assemblée approuvent l'avenant à la convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des locaux du CCAJH entre la Commune et la Communauté de communes de la Région de Suippes. Cet avenant est motivé par la migration physique des services sociaux de la Communauté de communes et de quelques permanences du département.

*Madame Martine LORIN s'interroge sur le nombre de bureaux concernés par cette délocalisation. M. le Maire répond 7.
Madame Nathalie FRANCAERT s'interroge sur les modalités de calcul de la répartition des charges. M. le Maire répond que la répartition est calculée selon le volume et non au pourcentage.*

DELIBERATION N° 2021/09/008 : Intervention des services municipaux en dehors des prestations de collecte et de nettoyage ordinaires : Fixation du montant des redevances :

Vu l'article 2122-22 2° du CGCT,

Considérant la recrudescence d'incivilités en matière de propreté sur la commune (déjections canines, dépôts d'immondices...),

Considérant la recrudescence de ramassage d'animaux errants sur la voie publique,

Considérant que ces manquements ont un coût pour la collectivité,

Considérant la nécessité de fixer le montant des tarifs pour l'intervention des services municipaux hors cas habituels de collecte et de nettoyage,

Type d'intervention	Forfait
Intervention d'une équipe de deux agents communaux avec camion benne pour ramassage des déchets	100 euros de l'heure
Intervention d'une équipe de deux agents communaux avec VL pour enlèvement des déjections canines	45 euros de l'unité
Intervention d'une équipe de deux agents communaux avec VL pour nettoyage de graffitis	100 euros de l'heure
Intervention d'une société externe pour enlèvement de graffitis	Montant à reporter sur facture majoré de 20% pour les frais de gestion
Intervention d'une équipe de deux agents communaux avec VL pour capture d'un animal errant sur la voie publique	100 euros de l'heure
Journée passée au sein des boxis de la commune d'un animal errant	35 euros par jour

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les différents forfaits indiqués dans le tableau

M. le Maire précise que chaque heure commencée est payée et une journée commencée est payée aussi.

Madame Nathalie FRAN CART se questionne sur la prise en compte de l'intervention de deux agents dans la fixation du forfait. M. le Maire répond que toutes les interventions à l'échelle de la Commune se font en présence de deux agents. M. le Maire avise les membres du conseil qu'à chaque dégradation une plainte est déposée de manière systématique.

DELIBERATION N° 2021/09/009 : Avenant à la convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématérialisation SPL-XDEMAT : souscription à la solution XCONVOC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Conseil approuvent l'avenant à la convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématérialisation SPL-XDEMAT relatif à la souscription à la solution XCONVOC.

DELIBERATION N° 2021/09/010 : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : Signature de la convention de financement

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2016 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État,

Vu le Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance
- Continuité pédagogique,

Considérant la volonté de la Commune de Suippes de soutenir le développement de l'usage numérique au sein des établissements scolaires, car le numérique représente un levier de transformation puissant pour accompagner la politique ministérielle dans toutes les dimensions, de la transformation pédagogique au service des apprentissages et de l'évaluation des écoliers à la formation aux enjeux et métiers de demain,

Considérant que la Commune de Suippes s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et les ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles Jules FERRY et Aubert SENART,

Considérant que la Commune de Suippes a déposé un dossier de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, qui a été accepté,

Considérant que le coût total TTC pour la collectivité pour l'ensemble du projet s'élève à 60 271,00 €, et le montant de la subvention TTC accordé par l'Etat est de 29 898, 00 €,

Considérant le suivi, l'exécution des dépenses et la définition des modalités de co-financement nécessitent la contractualisation via la signature d'une convention avec la Région académique de Grand Est,

Compte-tenu de ce qui précède, il est demandé aux membres de l'assemblée d'approuver la convention de financement entre la Commune et l'Etat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention de financement à venir entre la Commune et Région académique de Grand Est et donne tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame Martine LORIN demande si tous les parents sont en mesure de recevoir les informations via ces outils. Madame Natacha BOUCAU répond que ces ressources sont déjà en place à la maternelle René THIERY. Le groupe scolaire Jules FERRY n'est pas concerné pour le moment dans l'attente de solutionner les problèmes de réseau.

Jeunesse-sport-santé et vie associative

DELIBERATION N° 2021/09/011 : Convention de mise à disposition des installations sportives entre la ville de Suippes et le Réseau sport santé bien-être :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition du complexe sportif entre la Commune et le réseau sport santé bien-être.

- dit que les ajustements de crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget principal 2021.

Madame Florence MALATRAY informe que Madame Lucie LENOIR et Monsieur BAUDOUX sont habilités sur Suippes pour dispenser ces Prescri'mouv. Ce sont les médecins qui font le relais avec les patients.

DELIBERATION N° 2021/09/012 : Les Archers de la Suippe : Demande de subvention exceptionnelle :

La proposition d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association des Archers de la Suippe une subvention exceptionnelle d'un montant de 921, 10 €.

Environnement

DELIBERATION N° 2021/09/013 : Réduction des mégots sur la voie publique : Signature d'une convention avec ALCOME :

Chaque année, 12% des cigarettes consommées en France sont jetées au sol de manière inappropriée dans l'espace public, ce qui représente 7,7 milliards de mégots. Pour répondre à cet enjeu sociétal et environnemental, ALCOME devient le premier éco-organisme, agréé par les pouvoirs publics, à œuvrer en faveur d'une réduction significative des mégots mal jetés dans l'espace public.

ALCOME est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics en 2021 sur la filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) des mégots. Sa mission est de réduire la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Instaurée dans le droit fil de la directive européenne « plastique » et de la loi économie circulaire de 2020, il s'agit de la première filière de Responsabilité élargie du producteur (REP) qui combine des enjeux de salubrité publique et environnementaux en France. ALCOME est issu de la Mission Mégots, pensée par les principaux fabricants de tabac et dont l'objectif a été pendant deux ans de préfigurer cette filière, à travers notamment de travaux (études, expérimentations de dispositifs de collecte) et de discussions.

La filière des produits du tabac va pouvoir, à travers ALCOME, offrir une réponse à une attente forte et s'engager activement aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs en charge du sujet, notamment les collectivités, dans la résolution des problématiques liées aux mégots abandonnés.

L'objectif est clair : pouvoir mesurer un « avant » et un « après » la mise en place de la filière sur les produits du tabac. Celle-ci passera en outre par le développement de dispositifs qui viseront à sensibiliser les fumeurs sur les impacts créés par l'abandon de mégots sur la voie publique.

La sensibilisation des fumeurs conjuguée à la facilitation du « bon geste » pour faire en sorte que les mégots soient correctement jetés sera la priorité de l'éco-organisme. Les leviers d'actions prévus sont de trois ordres :

- ALCOME procédera à des opérations de sensibilisation nationales et locales en partenariat avec les communes et en s'appuyant sur le maillage territorial des buralistes, dont la relation avec les fumeurs est propice à toute communication de changement de pratique.
- La mise à disposition de dispositifs de collectes adaptés sera le deuxième levier opérationnel, avec la mise à disposition de cendriers de rue et la distribution de cendriers de poche afin de sensibiliser les fumeurs et accompagner le changement de pratique.
- Enfin, un soutien financier au nettoyage et à la collecte des mégots dans l'espace public, selon le barème défini par les pouvoirs publics.

Considérant que la réduction des mégots sur la voie publique fait partie intégrante des orientations stratégiques de la Commune et en particulier la commission cadre de vie-environnement,

Considérant que le Maire est compétent pour veiller à la salubrité publique,

Considérant l'intérêt manifeste pour la Commune de contractualiser avec ALCOME pour bénéficier des différentes actions citées ci-dessus et du soutien financier,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE la contractualisation de la Commune avec l'organisme ALCOME

DONNE tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Autres domaines de compétence

DELIBERATION N° 2021/09/014 : Convention pour la gestion de la fourrière pour animaux avec l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux :

La délibération relative au renouvellement de la convention de fourrière avec l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux (A.C.P.A) a été approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021/09/015 : Convention relative à la mise en œuvre de la verbalisation électronique :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la convention relative au processus de verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de Suippes.

Madame Nathalie FRAN CART propose de faire un petit rappel dans le Suippes info pour sensibiliser sur le stationnement.

Informations et questions diverses :

M. Jacques BONNET :

- Sens unique rue Neuve : les riverains ont accepté la proposition de la Mairie de rendre cette rue en sens unique.
- Présentation de la vidéo promotionnelle : des modifications seront apportées suivant les remarques soulevées par les membres présents.
- Recensement : du 20/01/2022 au 19/02/2022.
- Suippes info et bulletin municipal : les membres présents sont d'accord sur l'étude de revoir fréquence du Suippes info. Quant au bulletin, un travail remarquable a été réalisé par Mesdames LORIN et RENARD.
- Présentation de Madame Mélanie MASI animatrice au pôle enfance jeunesse comme référente communication en période d'immersion au sein du service communication. Son quota d'heure s'élève à 5 heures par semaine.

Mme. Natacha BOUCAU :

- Rentrée scolaire marquée par une fermeture de classe à l'école primaire Aubert SENART.
- Cantine CCAJH : les travaux sont terminés. L'ouverture sera effective après les vacances de la Toussaint.
- Départ de Madame Candy CURY : le 08 novembre prochain. En raison de son solde de congés non pris, elle quitte la collectivité le 08 octobre. Madame CURY a pris la parole et exposé aux membres présents les raisons de son départ. Un départ motivé principalement par ambitions professionnelles et des considérations personnelles.
- Rdv inspectrice départementale de l'Education nationale prévu le 1^{er} octobre prochain.
- Point écoles : les Services techniques ont fait un travail remarquable pendant les grandes vacances. La majorité des travaux sollicités a été honorée.
- Commission écoles prévue le lundi 04 octobre à 18h00.

M. Didier HEINIMANN :

- Projet de rénovation de la salle des fêtes : réception de l'Avant-projet définitif marqué par une évolution du coût prévisionnel des travaux. Le calendrier sera respecté soit un début de travaux fin d'année.
- Bilan forum des associations : un bilan positif avec la participation de 18 associations locales et le respect du pass sanitaire.
- Repas des aînés : reconduction de la formule plateaux repas. Première livraison 16/10 et deuxième 6/11.
- Noces d'or : samedi 2 octobre à la salle Hardheim
- Soirée cohésion élus et agents : vendredi 24/09 à partir de 18h30 à la salle des fêtes. 76 personnes ont confirmé leur présence.

Mme. Sabine BAUDIER :

- Compte rendu commission cadre de vie environnement.
- Abris de bus : réception des travaux programmée le 23/09.
- Aménagement paysager du parc : l'éclairage sera installé très prochainement.
- Un passage de la commission d'audit pour le label Commune Nature est prévu le 28 septembre prochain.
- Départ en retraite d'un agent des services techniques : le candidat retenu a décliné l'offre et un appel à candidature est à nouveau en ligne.
- La journée « Nettoyons la nature » est reportée.

M. Jean-Louis BAZARD :

- Projets RH : une réunion de la commission est prévue le 28 septembre et un groupe de travail se réunira le 05 octobre.
- Bilan social : le rapport social unique a été réalisé et envoyé au Centre de gestion. Il retrace une vision sommaire sur le taux d'absentéisme, l'évolution des effectifs, le temps du travail...
- Exonération taxe foncière pour les nouvelles constructions : ce point sera examiné pour l'exercice suivant. L'exonération sera maintenue sur Suippes.

M. Mickael ROSE :

- Les Foulées suippases : 40 enfants inscrits à Aubert SENART, 40 enfants à Jules FERRY et 25 adultes. 240 inscrits à la dernière édition.
- La journée nationale de la découverte du sport scolaire organisée par l'USEP a eu lieu ce matin.
- La participation de l'école Jules FERRY à la course organisée à Mourmelon par l'association « Courir pour eux » le vendredi 26 septembre matin.

M. Jean-Noël OUDIN :

- La cérémonie des Harkis est prévue le vendredi 24 septembre à 11h00.

M. Jacques JESSON :

- Logement d'urgence : l'ameublement est arrêté à 354 €. La peinture se fera en régie et le changement des radiateurs par Nov'Habitat.
- Point sécurité : l'achat d'un véhicule pour le policier municipal est à prévoir très rapidement, ainsi que l'aménagement et l'équipement du corps de garde.
Rencontre avec la responsable du Comité local pluridisciplinaire "prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles" : une réunion est programmée le jeudi 23 septembre à st-Menehould.

M. François COLLART :

Point vaccination : la 3^{ème} injection débutera le 02 octobre prochain. 400 personnes sont concernées. Il s'agit des personnes âgées de 65 ans et plus.

PLUI : des réunions thématiques auront lieu très prochainement.

Droit de préemption.

Projet Armée Multi-accueil – réflexion MARPA : une réunion sur site est prévue le 19 octobre.

Réception du secrétaire général a eu lieu ce matin en présence du Président de la Communauté de communes, de la conseillère départementale et des adjoints et conseillers délégués.

Réunion publique Quai du Midi a eu lieu le 09 septembre dernier. 15 personnes présentes et 60 personnes ont suivi cette réunion via la chaîne Youtube.

Point Direct Facebook a eu lieu fin juin. Bilan plutôt positif.

Epicerie solidaire : une réunion en visio est prévue demain avec ANDES et les représentants de la banque alimentaire locale.

Visite de l'Assemblée nationale le 03 novembre à 14h40.

Horaires de la poste vont changer en raison des travaux de rénovation du bureau de poste de Mourmelon-le-Grand.

Cinq bureaux d'étude ont répondu à l'étude de revitalisation du centre-bourg.

Information sur l'immersion de Madame LECERF au sein du service PEJ, animation et montage de projets.

Le Maire déclare la séance close à 23h22.

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (__27__)

Nombre de membres présents..... (__19__)

Nombre de suffrages exprimés.... (__25__)

VOTES : Pour..... (__)

Contre..... (__)

Abstentions..... (__)

Date de convocation : 16 SEPTEMBRE 2021.

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, 16 SEPTEMBRE 2021.

Le Maire,

François COLLART

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le 22 SEPTEMBRE 2021.

Les membres du Conseil Municipal,

M. COLLART François, **Maire**

M. BONNET Jacques, **1^{er} Adjoint**

Mme. BOUCAU Natacha, **2^{ème} Adjointe**

M. HEINIMANN Didier, **3^{ème} Adjoint**

Mme. BAUDIER Sabine, **4^{ème} Adjointe**

M..BAZARD Jean-Louis **5^{ème} Adjoint**

M. ROCHA GOMES Manuel

M. OUDIN Jean-Noël

Mme. LECLERC Corine

M. JESSON Jacques

M. GOURNAIL Laurent

Mme. GILHARD Murielle

Mme. TOURNEUR Laurence

Mme SALUAUX Magali

Mme. FRANCCART Nathalie

M. ROSE Mickaël

M. BOUTILLOT Guillaume

Mme. DA CRUZ Sabrina

Mme. FAKATAULAVELUA Aurélie

M. VARIN Maxime

M. MEURILLON Charley

Mme. LEROY Annie

Mme. LORIN Martine

M. GREGOIRE Patrick

Mme. MORAND Valérie

Mme. HUBERT Nina

M. PHILIPPO Baptiste